

7 février 2022

## **Répondant à une motion, le Conseil fédéral se prononce contre l'interdiction des symboles nazis. La FSCI et la PJLS ne comprennent ni sa décision ni les arguments la justifiant.**

Au cours de la session d'hiver 2021, trois motions parlementaires ont été déposées qui demandaient que fussent interdits les symboles nationaux-socialistes. Des politiciennes et politiciens de tous bords soutiennent ces motions de leurs signatures. Dans sa réponse du 2 février 2022 à la motion de la conseillère nationale Marianne Binder-Keller, le Conseil fédéral rejette une telle interdiction.

### **L'attitude du Conseil fédéral est incompréhensible**

Pour la FSCI et la Plateforme des Juifs libéraux de Suisse PJLS, l'attitude du Conseil fédéral est inexplicable et incompréhensible. Avant tout, les arguments justifiant son refus suscitent une certaine irritation. D'une part, le Conseil fédéral invoque les rejets antérieurs d'interventions similaires et explique qu'il n'est guère possible de différencier les comportements punissables de ceux qui ne le sont pas. La FSCI et la PJLS auraient attendu du Conseil fédéral qu'il prenne conscience des signes du temps et qu'il réfléchisse à modifier sa position antérieure. D'autre part, le Conseil fédéral souligne qu'on doit pouvoir continuer à utiliser ces symboles dans les analyses historiques, éducatives, journalistiques ou artistiques. Une consultation de la situation juridique en Allemagne et dans d'autres pays montre que cela resterait possible même en cas d'interdiction.

### **Quand la prévention ne suffit plus, le droit pénal doit intervenir**

Pour finir, le Conseil fédéral est d'avis que dans ce cas, la prévention est plus efficace que la répression pénale. En matière d'antisémitisme et de racisme, la FSCI et la PJLS s'engagent avec force en faveur de la prévention. Elles s'engagent tout aussi intensément dans ce domaine en développant leurs propres programmes. Sur la base de cette expérience, il est cependant clair pour la FSCI et la PJLS que les personnes qui font le salut hitlérien ou arborent une croix gammée en public s'inscrivent déjà dans une idéologie antisémite confirmée. Croire qu'un programme de prévention les en dissuaderait relève d'une méconnaissance totale de la situation.

### **La FSCI et la PJLS continuent de miser sur une majorité au Parlement**

Ce n'est pas la première fois que la sphère politique tente d'interdire les symboles, les gestes et les drapeaux en lien avec le national-socialisme. Jusqu'à présent, ces tentatives ont malheureusement échoué en raison de la position du Conseil fédéral. La FSCI et la PJLS ont cependant bon espoir que ces motions jouiront du soutien du Parlement et elles continueront à s'engager publiquement et politiquement en ce sens.